



Brigitte Van der Beken

Cher étudiant, chère étudiante,

Concerne : stationnement autour du GLTT-campus Rhode et covoiturage

Le GLTT- campus Rhode dispose de deux vastes parkings. Cependant, si vous arrivez à la dernière minute, ceux-ci seront probablement complets, mais vous pourrez facilement vous garer sur les trois parkings derrière la petite église près de l'école.

Nous vous demandons de veiller à ne pas déranger les habitants du quartier et à garer correctement votre voiture.

Les parkings autour des bâtiments du GLTT sont publics et sont donc soumis au règlement de police. Les pompiers exigent que les allées du parking soient toujours dégagées pour pouvoir accéder aux bâtiments du GLTT en cas d'urgence.

Le GLTT accueille aussi des étudiants moins valides pour qui des places de parking sont réservées à condition d'avoir une carte parking officielle pour personnes moins valides. Cette carte est strictement personnelle et ne peut être utilisée que si le détenteur se déplace avec le véhicule garé.

Sur le parking, deux places sont également réservées aux personnes qui font du covoiturage. Pour pouvoir s'y garer, il faut avoir la carte de covoiturage, que vous pouvez obtenir en contactant **Brigitte Van der Beken** (carpooling@gltt.be) ou en remplissant le formulaire – voir verso - à déposer au secrétariat.

Bien à vous

Paul Mat, directeur GLTT.

Qu'est-ce que c'est le covoiturage ?

Cela veut dire que vous partagez une voiture avec un(e) autre étudiant(e) pendant (une partie de) votre trajet vers le GLTT. Peut-être qu'un de vos voisins suit également un cours au GLTT au même moment que vous et que chacun de vous prend sa propre voiture. En fonction des réponses que nous recevrons, nous chercherons avec qui vous pourriez partager votre voiture. Au verso, vous trouverez de plus amples informations ainsi qu'un formulaire d'inscription.